Actions de l'inspection des installations classées

Commission de suivi du site ALL'CHEM

Montluçon

Réunion du 23 novembre 2023

Période considérée =

décembre 2022 à novembre 2023

- **1 inspection : 2 novembre 2023**
- **Avec très large spectre de contrôle**

Inspection du 2 novembre 2023 (1/6)

- **Principaux sujets risques accidentels**
  - **Stockage des récipients mobiles de liquides inflammables et combustibles**
  - **Moyens de défense contre l'incendie**
  - **Suivi en service des équipements (équipements critiques au séisme, équipements soumis à arrêté ministériel du 4 10/2010)**

Inspection du 2 novembre 2023 (2/6)

- **Principaux sujets risques chroniques**
  - **Collecte et traitement des rejets de COV (composés organiques volatils) dans l'air**
  - **Tours aéro-réfrigérantes (TAR)**
  - **Pollution des sols**
  - **Consommation d'eau en alerte sécheresse**
  - **Réduction rejets en cas de pic de pollution de l'air**

Inspection du 2 novembre 2023 (3/6)

- Des progrès sur exigences de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018
- 8 articles sur 12 soldés
- Mais 2 sujets importants à solder :
  - Maîtrise du risque incendie
  - Pollution des sols
- Bruit : écran prévu en décembre 2023
- Pics de pollution de l'air : à voir après analyse apport du traitement des COV

Inspection du 2 novembre 2023 (4/6)

- **Stockage des récipients mobiles : exposé du nouveau stockage : très prochainement – réalisation prévue en 2024 et 2025**
- **Moyens de défense incendie : refonte complète suite au changement de la défense incendie des 2 ateliers de synthèse – plan d'actions sur 4 ans**
- **Suivi des équipements : contrôles seront faits avant fin 2024 selon un processus formalisé (contrôles actuels réels mais peu formalisés)**

Inspection du 2 novembre 2023 (5/6)

- **Traitement des COV effectif depuis septembre**
- **TAR : analyse méthodique faite : actions prioritaires effectuées – faire un traitement de l'eau**
- **Pollution des sols : présence d'un dôme hydraulique en zone centrale du site – il faut trouver son origine – établir un programme prévisionnel de maîtrise de cette pollution**

Inspection du 2 novembre 2023 (6/6)

- **Pas de baisse de la consommation d'eau en période d'alerte renforcée débutée le 25 août**

- **Etude technico-économique des possibilités de réduction de la pollution de l'air en cas de pic de pollution non établie : utilité de faire une analyse de la nouvelle situation suite au traitement des COV**

Autres sujets importants

- Mesures de COV dans l'environnement : à faire en 2024 (4 campagnes de 1 mois) puis réviser ERS (évaluation des risques sanitaires)
- TAR : rechercher une solution plus efficace (absence de risques de légionelles et économie d'eau et d'énergie)

Les autres contrôles

- Suivi des résultats des mesures sur les effluents liquides (GIDAF)

- Suivi des résultats des mesures de légionelles dans l'eau des TAR (GIDAF)

- Contrôle déclaration annuelle des rejets dans l'air, dans l'eau et des déchets
  - Baisse des rejets de COV : 84 tonnes en 2022,

    92 tonnes en 2021, 122 tonnes en 2020, 114 tonnes en 2019, 165 tonnes en 2018)

  - Forte baisse attendue en 2024 par le traitement des rejets canalisés qui représentent environ 90 % des rejets totaux (10 % de rejets diffus)

Autres points divers

- Poursuite de la diminution des déchets présents sur le site et des récipients mobiles de liquides

- Réexamen de l'étude de dangers attendu en 2024 (action engagée en 2023)

- Réalisation de 3 campagnes de contrôle sur les effluents liquides avec notamment l'analyse des substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) – substances très persistantes dans l'environnement - 1er contrôle avant fin 2023

Autres points divers

- Analyse de l'écotoxicité des effluents liquides faite: définir des actions d'amélioration (suppression des lavages de fûts, réorientation des effluents de certains procédés, ...)

- Dossier de réexamen en regard des meilleures techniques disponibles sans coût déraisonnable sera établi avant fin décembre 2023

Merci de votre attention